



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 75474

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'extension du dispositif « Écoles ouvertes » à tous les lycées du pays. En effet, il est apparu dans divers programmes des listes régionales, lors du scrutin des 14 et 21 mars, qu'il pourrait s'avérer utile et intéressant d'ouvrir les lycées le soir, le week-end et pendant les vacances pour permettre aux associations sociales ou culturelles et aux clubs sportifs de bénéficier de salles et d'équipements inutilisés en dehors du temps scolaire. Le dispositif « Écoles ouvertes » lancé dans le cadre de la politique de la ville voici déjà plusieurs années a montré l'intérêt de son extension. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion d'extension.

Texte de la réponse

Lancée en 1991, l'opération interministérielle « École ouverte » permet aux collèges et aux lycées volontaires d'accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et les samedis durant l'année scolaire. Environ 90 % des établissements réalisant l'opération sont des collèges. En 2008, l'opération a été mise en place dans près de 640 collèges et 80 lycées, généraux et technologiques, professionnels et polyvalents. Si l'opération permet d'ouvrir les établissements aux élèves en dehors du temps scolaire, elle ne consiste pas en une simple mise à disposition de locaux et d'équipements. École ouverte propose des activités à visée éducative dans des domaines variés : scolaire, culturel, sportif et de loisirs. En 2008, les activités se sont réparties de la façon suivante : 37 % activités scolaires, 27 % d'activités culturelles, 19 % d'activités sportives et 17 % d'activités de loisirs. Les établissements élaborent leur programme d'activités autour d'un projet éducatif construit collectivement et intégré au projet d'établissement. L'opération s'inscrit dans le prolongement du temps scolaire et des enseignements dispensés tout au long de l'année. Elle mobilise les équipes pédagogiques et éducatives des établissements concernés. Les activités sont encadrées par des enseignants (plus d'un tiers des encadrants), des assistants d'éducation et de nombreux intervenants extérieurs, membres d'associations etc. La proposition consistant à ouvrir les lycées le soir, le week-end et pendant les vacances pour permettre aux associations sociales ou culturelles et aux clubs sportifs de bénéficier de salles et d'équipements inutilisés en dehors du temps scolaire répond à des objectifs différents de ceux poursuivis par l'opération École ouverte. De plus en plus de lycées ouvrent pendant ces périodes, pour mettre en place des accompagnements hors temps scolaire et des stages pendant les vacances. C'est notamment le cas des 200 lycées qui expérimentent le dispositif de réussite scolaire, dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75474

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3826

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10875